

C O M M U N E D E M O N T R I O N D

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 FEVRIER 2012 - 19H00

COMPTE RENDU

Date de convocation : 25 février 2012

Présents : M. LAGRANGE Georges - Mme FAVRE Annie - M. BRAIZE Alain - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - M. GAILLARD Fabrice - Mme. DUMAS Claudine - Mme TSCHOFFEN Béatrice - Mme LANVERS Édith - M. PEERSMAN André - M. BREHIER Émile - M. RICCI Pierre

Absents et excusés : M. MUFFAT Roger Serge - M. PERSIN Franck - Mme. LAVERY Joséphine - M. MUFFAT Michel (La Glière)

Procurations : Mme. LAVERY Joséphine à Mme. DUMAS Claudine

Président de séance : M. LAGRANGE Georges
A été élu secrétaire de séance : Mme FAVRE Annie

2 APPROBATION DERNIER COMPTE RENDU :

Pas d'observation, le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité.

3 COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

École :

Le prochain conseil d'école est programmé le 8 mars 2012.
La régulation de chauffage de l'école maternelle a été changée pendant les vacances.

Charte sur la publicité :

La commission poursuit son travail, pour l'élaboration d'une charte sur les panneaux publicitaires, enseignes, signalétiques, qui définira les règles d'implantation, de pose, sur l'ensemble de la commune.

Numérotation :

Les résidents continuent de retirer leur numéro de maison, actuellement près de 70 % des habitants ont retiré leur numéro.

CCAS :

Une subvention de 150 € est accordée à l'association « Cézame Autisme 74 », dans le cadre de la course de ski organisée par le CCAS en mars.

Plan de la commune :

Le plan de la commune, sera prochainement disponible, actuellement en cours d'impression.

Bulletin municipal :

La commission, prépare activement le prochain bulletin.

S.I.A.C – Chartes paysagère :

Le SIAC finalise actuellement une charte paysagère, pour l'ensemble des communes. Ce documents est un outil d'aide pour les communes, il n'est pas un document opposable.

S.C.O.T :

Le S.C.O.T (Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais) est validé et consultable en mairie.

Bilan énergétique des Bâtiments :

En association avec la C.C.V.A, la Commune va réaliser un diagnostic énergétique, conformément aux dispositions législatives, pour la mairie. L'école ayant déjà fait l'objet d'un tel diagnostic, pour un coût estimé à 2 400 €.

Géo parc :

Le S.I.A.C a présenté à l'UNESCO, un dossier complémentaire pour permettre de valider la création du géo parc.

Feu du lac :

La commission poursuit la préparation des feux du lac, programmés le 4 août 2012, en privilégiant le spectacle pyrotechnique.

Coupe à câble mat :

Une réunion, avec l'ONF, la Commune et les entreprises va être organisée le 18 mars à 18 h, pour l'exploitation de cette coupe, qui entraînera la fermeture de la départementale entre « La Ranche » et le Lac, pendant 1 mois à l'automne.

Cascade d'Ardent :

Les travaux de réfection des grillages de protections, vont être réalisés ce printemps, par la C.C.V.A.

URBANISME :

Permis de construire :

Un permis de construire pour 7 chalets à l'Elé est en cours d'instruction.

FINANCES :

Subventions 2012

SUBVENTION AUX ASSOCIATION 2012	
NOMS ASSOCIATIONS	2012
Meurianne Animations	20 000,00 €
Lindart	2 000,00 €
Harmonie municipale	7 800,00 €
Amicale des pêcheurs	500,00 €
Amicale anciens combattants	600,00 €
APE Montriond	1 000,00 €
Amicale des pompiers	1 000,00 €
Animations Loisirs Montriond	2 500,00 €
Rando Montriond	2 500,00 €
Esprit Montagne	540,00 €
Transfusion sanguine	350,00 €
Radio Morzine	500,00 €
Sporting Club foot	330,00 €
Hockey Club	540,00 €
Ski club Avoriaz	330,00 €
La Clé de Sol	120,00 €
Club de patinage	450,00 €
Judo club	120,00 €
La Ruche	570,00 €
Tous en scène	120,00 €
Restaurant du cœur	200,00 €
Concours pêche	1 000,00 €
Régate Aviron	1 000,00 €
APE St Jean d'Aulps	240,00 €
TOTAL	24 310,00 €

Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) :

Le Conseil Municipal, prend connaissance des simulations financières, pour la commune, du nouveau prélèvement fiscal, qui sera opéré par l'État sur les communes riches (fort potentiel fiscal), au profit des communes pauvres (faible potentiel fiscal) , dès cette année, avec une montée progressive jusqu'en 2016.

Les conséquences financières pour la Commune de Montriond ne sont pas négligeables, car si en 2012, le prélèvement effectué au profit de ce fonds, sur les recettes fiscales de la commune, est limité, il évolue très défavorablement les années suivantes comme le montre le tableau.

	2012	2013	2014	2015	2016
Coût Commune	10 500,00 €	25 700,00 €	41 500,00 €	57 900,00 €	75 600,00 €

Ce prélèvement, diminuera d'autant les recettes fiscales de la commune et donc ses capacités financières.

Ce prélèvement, s'ajoute aux conséquences financières de la réforme, de la taxe professionnelle et du gel des dotations versées par l'État. Offrant pour les années avenir des marges de manœuvres très réduites pour la commune.

Budget :

Le budget 2012, sera voté lors du prochain conseil.

DOMAINE DU BARON :

Travaux salle polyvalente :

Le parquet est posé, le reste des travaux avance selon le planning, pour une livraison mi avril.

Lot électricité :

Le Conseil Municipal, valide l'avenant de 15 400 € HT, concernant ce lot.

Aménagements extérieurs :

Après examen, du projet présenté par l'architecte, la commission va réexaminer la proposition, afin de réduire le coût et de se concerter sur les aménagements extérieurs indispensables, à l'ouverture de la salle.

Tarifs de location de la salle :

Le Conseil Municipal, adopte les tarifs consultables en mairie

Règlement de la salle

Le Conseil Municipal, adopte le règlement d'utilisation de la salle polyvalente.

Régie de recettes :

Le Conseil Municipal accepte la création, d'une régie de recettes, pour la gestion de la salle polyvalente.

Base de loisirs :

Le Conseil Municipal, accepte les marchés suivants :

ENTREPRISE	LOT	INITIAL	
		HT	TTC
DRAGAGE	1	17 758,04 €	21 238,62 €
BATI CHABLAIS	2	200 000,00 €	239 200,00 €
ACEM	3	23 208,49 €	27 757,35
WOOD AND PARQUET	4	28 390,40 €	33 954,92 €
Menuiserie bois	5	0,00 €	0,00 €
PERRIN PIERRE SAS	6	15 500,00 €	18 538,00 €
SEDIP	7	5 864,81 €	7 014,31 €
SAS BOUJON	8	11 248,18 €	13 452,82 €
SEDIP	9	5 137,62 €	6 144,59 €
BRAIZE BERNARD	10	23 394,12 €	27 979,37 €
MUFFAT PIERRE YVES	11	27 001,50 €	32 293,79 €
MUFFAT PIERRE YVES	12	17 494,00 €	20 922,82 €
MUFFAT PIERRE YVES	13	1 980,00 €	2 368,08 €
TOTAL		376 977,16 €	450 864,67 €

EAU :

Travaux 2012 :

Le Conseil Municipal, approuve les travaux 2012, confiés à l'entreprise SASSI TP , pour un montant de 172 430,62 € HT concernant la tranche eau potable.

Prend note dans le cadre du groupement de commande avec la CCVA, du montant de la tranche eau pluviale de 95 738,52 € HT, confiée à la même entreprise.

Le démarrage des travaux est prévu mi avril 2012.

Recherche de nouvelles ressources :

Le Conseil Municipal, prend note des problèmes de fournitures d'eau en période de pointe et demande à la commission travaux, de regarder les moyens de renforcer les ressources en eau, soit par un dossier de demande de nouveau captage à « Fontaine Bénite », ou d'autres solutions.

ECOLE :

Demande subvention travaux

Le Conseil Municipal, sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Général et Régional, pour les travaux de faux plafonds, électricité et chauffage de l'école primaire estimés à 100 000 € HT.

RESTAURANT LES ALPAGES

Location du local ESF :

Le Conseil Municipal accepte la location à l'ESF, du bâtiment école de ski à la « Lécherette », pour la période estivale, afin de loger l'agriculteur, pendant les travaux de réhabilitation du bâtiment du restaurant « Les Alpagnes », pour un montant de 1600 € pour 4 mois.

DIVERS :

Stationnement :

Une réunion publique, sera organisée le mardi 6 mars à 18 h en mairie.

Trial 4x4 :

Le Conseil Municipal, va étudier la demande de l'association du Lac Vert pour le déplacement occasionnel, pour cette année, à « Ardent » du trial 4x4 dont la tenue cette année est impossible aux Prodains, du fait des travaux du téléphérique.

Tir à l'arc :

Le Conseil Municipal, donne son accord pour l'implantation sur le site du lac, d'une activité de tir à l'arc et charge la commission de définir les modalités.

Chapiteau :

Le Conseil Municipal valide le prix de vente du chapiteau, à 20 000 € TTC.

La séance est levée à 22 h 45